



Proposition de Fiche de poste médecin coordonnateur/Médecin traitant en EHPAD Temps plein ou temps partiel

A Adapter selon le profil et les demandes du candidat

Présentation des Etablissements

Les établissements, La Résidence de la Mothe situé à Olivet et Les Pinelles situé à St Denis En Val dans l'agglomération d'Orléans sont des établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui accueillent respectivement 90 et 80 résidents en hébergement permanent.

Les établissements travaillent en partenariat avec les structures sanitaires et médico-sociales du territoire et les professionnels de santé libéraux locaux (médecins traitants, pharmacie de ville, kinés, pédicure ...)

Présentation du poste

Durée du contrat et quotité de travail :

Le poste de médecin coordonnateur proposé par l'établissement est basé sur un contrat à durée indéterminée à **temps complet ou à partiel selon ses disponibilités au sein des 2 EHPADs**. Le poste est à pourvoir dans les meilleurs délais.

Rémunération :

Grille de rémunération des praticiens hospitaliers, à négocier.

Position dans l'organigramme :

Lien hiérarchique direct : Mme la Directrice

Liens fonctionnels : Infirmier Coordonnateur, équipe infirmière et personnel soignant.

De manière générale, le médecin coordonnateur communique et collabore avec l'ensemble du personnel de l'établissement.

Missions réglementaires :

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, sous la responsabilité et l'autorité administratives du responsable de l'établissement, **le médecin coordonnateur assure l'encadrement médical de l'équipe soignante et peut pour les résidents qui le souhaitent assurer le suivi médical des résidents de l'établissement, pour lesquels il peut réaliser des prescriptions médicales. Il peut également devenir leur médecin traitant. Il veille à la qualité de la prise en charge médicale.** Le médecin coordonnateur :

1° Elabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, coordonne et évalue sa mise en œuvre...

2° Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir...

3° Préside la commission de coordination gériatrique...

4° Evalue et valide l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins...

5° Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques...

6° Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique...

7° Contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments et des produits...

8° Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement. Il peut également participer à l'encadrement des internes en médecine et des étudiants en médecine, notamment dans le cadre de leur service sanitaire ;

9° Elabore un dossier type de soins...

10° Coordonne, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité médicale qu'il signe conjointement avec le directeur de l'établissement...

11° Identifie les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents...

12° Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques ;

13° Réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement au sein duquel il exerce ses fonctions de coordonnateur en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins, incluant la prescription de vaccins et d'antiviraux dans le cadre du suivi des épidémies de grippe saisonnière en établissement.

Il peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou désigné par le patient ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation par intervention dans l'établissement, conseil téléphonique ou télé prescription.

Les médecins traitants des résidents concernés sont dans tous les cas informés des prescriptions réalisées.

14° Elabore, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour mentionnée au I de l'article L. 311-4-1.

D'autres activités en lien avec la structure peuvent lui être proposées notamment :

- Recevoir les familles dans le cadre de la prise en charge médicale des résidents ;
- Participer à la mise en œuvre des projets, études et conventions sanitaires et médico- sociales diverses ;
- Participer au plan de formation du personnel (la formation continue du médecin coordonnateur est à la charge de l'établissement)
- Participer aux diverses réunions de service et de projet, aux instances (Conseil d'Administration, Conseil de la vie sociale)

Moyens matériels d'exercice :

- Un bureau attitré
- Ordinateur
- Accès au logiciel de soins (Netsoins) et de suivi des dossiers d'admission (Via-trajectoire)

Profil requis :

- Diplôme d'Etat de Docteur en médecine, DESC ou DES de gériatrie, capacité en gérontologie ou DU médecin coordonnateur

- Inscription au Conseil de l'ordre des médecins

Personne à contacter :

Pour candidater ou pour tout renseignements nous vous remercions de vous adresser à : Madame la Directrice

EHPAD Résidence de la Mothe
1940 Rue du Général DE Gaulle 45160
Olivet

Tél 02.38.69.01.73

direction@residencemothe.fr

EHPAD Les Pinelles

70 rue des pinelles

45560 St Denis En Val

Tél 02.38.76.80.80

direction@ehpadpinelles.fr

le 7 avril 2025

